



Luc Coene,
Gouverneur

Avant-propos

Depuis 2011, il n'est pas une année où je n'aie eu l'occasion de vous présenter ici les évolutions rapides et importantes qui affectaient la Banque nationale en tant qu'entreprise.

Elle a d'abord dû s'adapter aux réformes adoptées en Belgique en matière microprudentielle et absorber près de 200 membres du personnel de l'ancienne Commission bancaire, financière et des assurances rompus à la pratique du contrôle. Dans la foulée, elle a revu de fond en comble son fonctionnement pour exercer au mieux cette fonction stratégique de superviseur des banques et compagnies d'assurance. Le Comité de direction de la Banque a consacré depuis lors une réunion hebdomadaire aux seules questions prudentielles. Au sein de l'institution, le concept de transversalité a guidé des réorganisations fondamentales, dont l'enjeu a été de permettre un échange le plus efficace possible d'informations et une mobilité accrue entre les services prudentiels et les autres, et, in fine, de rendre effective la plus value attendue du regroupement du contrôle prudentiel à la banque centrale.

Si je retrace à nouveau ici ces premières étapes, c'est que l'année sous revue s'est inscrite dans le droit fil de cette évolution, avec la décision attendue des autorités européennes de passer, en novembre 2014, à un mécanisme de supervision unique dont la Banque centrale européenne sera le cœur. Cette appellation de mécanisme de supervision unique ne doit pourtant pas laisser penser que les banques centrales nationales n'auraient à l'avenir plus aucune part dans cette activité. En effet, pour que le mécanisme de supervision unique soit crédible d'entrée de jeu, il faut que toutes les institutions soumises à son contrôle soient solides. Aussi celles-ci font-elles, au moment où j'écris ces lignes, l'objet d'un contrôle préalable par les banques centrales nationales, la BCE veillant à ce que cette démarche se déroule de manière cohérente et selon les mêmes critères dans tous les pays.

Pour commencer, il s'agit de procéder à une évaluation de la qualité des actifs des banques concernées. Chaque banque va ainsi être passée au crible sur place et son portefeuille épluché de façon détaillée, de manière à s'assurer que les pratiques comptables sont respectées et les actifs correctement valorisés. On va ensuite, pour chaque institution, procéder à un monitoring des risques. Enfin, on va s'assurer par des tests de résistance que ces institutions sont à même de résister dans un contexte fortement dégradé.

Ceci occupera largement la Banque d'ici l'entrée en vigueur du mécanisme de supervision unique, à l'automne. Par la suite, non seulement les banques de petite taille et les sociétés de bourse tout comme d'ailleurs les compagnies d'assurance, continueront de relever de la seule compétence des autorités nationales, mais celles-ci seront également associées de près à la supervision des grandes banques ayant leur siège ou des filiales sur leur territoire.

Par ailleurs, il ne faudrait pas s'imaginer que l'activité prudentielle, aussi importante qu'elle soit pour l'ensemble de la société, est la seule à mobiliser l'énergie de la Banque. Son rapport sur l'évolution économique et financière décrit de façon détaillée le contexte dans lequel elle a opéré au cours de l'année sous revue. La politique monétaire de l'Eurosystème continue de s'exercer dans un environnement difficile où ses mécanismes de transmission restent perturbés.

Le présent volume évoque également les activités exercées par la Banque à la demande des pouvoirs publics, telles les centrales de données microéconomiques ou la récolte de statistiques, qui ont connu et connaîtront encore d'importantes mutations. En matière de production et de traitement des billets, la Banque est aussi appelée année après année à répondre aux évolutions de son environnement. C'est ce qui l'a amenée, en 2013, à mettre fin aux activités de sa succursale d'Anvers; dès le rapport de l'an passé, nous avons annoncé la cessation de la production de notre imprimerie pour 2020. Dans les deux cas, des solutions ont été trouvées pour le reclassement du personnel. De même, alors que le Clubhouse de la Banque était rétrocedé à la commune de Berchem-Sainte-Agathe, les intérêts du personnel ont été préservés.

Ces défis multiples nous imposent d'adapter en permanence notre fonctionnement et d'anticiper autant que faire se peut les évolutions prévisibles. C'est la raison pour laquelle la Banque a lancé un vaste chantier de réflexion prospective pour définir comment elle souhaite se profiler à l'horizon 2020. Que voulons continuer à faire à coup sûr? Quel rôle voulons-nous jouer à cette échéance et de quel personnel – quantitativement et qualitativement – avons-nous besoin à cette fin, en tenant compte, entre autres, de nos nouvelles tâches en tant qu'autorité en matière macroprudentielle et de résolution? Cet exercice sera mené à bien dans le courant 2014. Nous disposerons alors d'une vision plus claire de ce qui nous attend d'ici cinq à six ans, même si des incertitudes subsisteront quant aux implications de la nouvelle architecture européenne. Comme beaucoup d'institutions du pays, la Banque va se trouver confrontée, dans les années qui viennent, au départ à la retraite de la génération dite du « baby boom ». Il faudra non seulement définir combien de personnes sont nécessaires à l'accomplissement des missions que nous aurons définies mais aussi veiller à préserver le know how de nos collaborateurs. A cette fin, nous avons, durant l'année sous revue, accordé une importance particulière à l'adaptation de nos processus en matière de ressources humaines et nous continuerons à le faire.

La Banque entend tout mettre en œuvre pour que ses services de support soient le mieux à même de permettre à l'institution de remplir ses missions de façon efficiente. Une consultance en matière de stratégie informatique a été commandée; des projets immobiliers et techniques importants visent à moderniser et rentabiliser nos bâtiments.

Notre rapport sur l'évolution économique et financière nous donne l'occasion de partager avec le public et les décideurs les constats que nous faisons dans nos domaines d'expertise et de formuler des recommandations. Dans le présent volume, il nous revient d'expliquer comment la Banque évolue en tant qu'entreprise, et quels moyens elle met en œuvre pour accomplir ses tâches.

Après plus de 160 ans d'existence, la Banque nationale continue de viser la modernité et l'excellence. La lecture du premier chapitre de ce volume permettra au lecteur de vérifier que, profondément ancrée dans son époque, la Banque tient à se profiler, comme je l'annonçais déjà ici l'année dernière, en tant qu'entreprise de la connaissance. Je suis convaincu que c'est par ce moyen qu'elle continuera de servir au mieux la société dans l'exercice de ses mandats.